

1. Mise en contexte

Ce programme d'aide financière ponctuelle est une suite au programme volet #1 et volet #2 et vise à soutenir tous les organismes admis de la Ville de Terrebonne afin de surmonter les impacts financiers de la pandémie. Au cours des derniers mois, les mesures prises par les différents paliers de gouvernement ont affecté les organismes dans la poursuite de leur mission puisqu'elles ont nécessité la fermeture ou l'arrêt de certains services ou activités. Elles ont également obligé les organismes à prendre des précautions supplémentaires, à s'adapter et à faire preuve de résilience et de créativité afin d'assurer la pérennité des services à la population. Ainsi, en guise de solidarité et de reconnaissance de l'engagement indéniable des organismes dans le dynamisme de la communauté, la Ville met à leur disposition une enveloppe budgétaire maximale de 130 000 \$ dans le cadre de ce programme spécial.

2. Objectifs du programme

- Soutenir les organismes en situation financière précaire.
- Soutenir les organismes qui présentent un déficit budgétaire couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2021.
- Permettre aux organismes d'assurer une pérennité des activités et des services offerts à la population.
- Favoriser l'offre de service et l'accessibilité à la population aux activités ou aux services offerts.

3. Organismes admissibles

- Tous les organismes admis.
- Les organismes locaux seront priorisés.

4. Aide financière

- Le programme prévoit une aide financière minimale de 500 \$ et maximale de 25 000 \$ par organisme.
- L'enveloppe globale de ce programme est de 130 000 \$.
- Le versement de l'aide financière se fait en un versement sous forme de subvention.

5. Conditions d'admissibilité

La demande devra :

- être présentée par un organisme admissible qui est dans un contexte déficitaire et de consolidation de ses services et activités ;
- être déposée au plus tard le 30 juin 2021 à 12 h ;
- être en lien avec les objectifs du présent programme ;
- couvrir la période du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021.

L'organisme doit :

- remplir le formulaire de demande d'aide financière (Annexe I) et joindre tous les documents exigés ;
- présenter un déficit démontrant un lien de cause à effet entre les difficultés financières et opérationnelles et la pandémie de la COVID-19 ;
- démontrer que son surplus cumulé non affecté est inférieur ou égal à 25 % de son budget de dépenses ;

- s'assurer que l'aide financière demandée est complémentaire et ne remplace ou pallie à d'autres programmes gouvernementaux ou municipaux ou issus d'une fédération, d'un regroupement ou d'une alliance auxquels l'organisme serait admissible.

6. Critères d'analyse des demandes

Critères	Pointage
La qualité et la rigueur de la présentation. (Présentation claire du déficit et des frais fixes admissibles couvrant la période du 1 ^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021. Les dépenses admissibles sont : assurances, loyers, électricités, télécommunications, entrepôts, frais bancaires, taxes municipales, amortissement des frais d'un prêt. À noter que les salaires ne seront pas admissibles, si vous n'avez pas demandé la subvention salariale d'urgence du gouvernement. Les pièces justificatives doivent être jointes).	65
La saine gestion financière de l'organisme en contexte de pandémie.	15
Le territoire visé (local 10, MRC 7, régional 5).	15
L'urgence de recevoir une aide financière.	5
Total	/ 100

7. Documents requis

Toute demande d'aide financière doit obligatoirement être accompagnée des documents suivants :

- Résolution du conseil d'administration de l'organisme désignant la personne autorisée à agir au nom de l'organisme dans le dossier et à signer les documents afférents ;
- Formulaire (Annexe I) dûment rempli et signé par l'organisme demandeur ;
- États financiers déposés à l'assemblée générale annuelle des deux (2) dernières années (comparatif) ;
- Tableau de présentation du déficit financier précisant les frais fixes menant au déficit budgétaire de la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2021 ;
- Preuve de soutien gouvernemental (salariale ou financement), le cas échéant ;
- Relevé bancaire du mois d'avril ou du mois de mai 2021.

8. Informations complémentaires

Pour obtenir des informations complémentaires, l'organisme est invité à communiquer avec son répondant municipal ou à s'adresser à la Direction du loisir et de la vie communautaire au 450 961-2001.

9. Processus d'attribution

La Ville de Terrebonne a mis en place un comité d'analyse des demandes. Les organismes recevront un courriel en guise d'accusé de réception dans un délai de quarante-huit (48) heures ouvrables. Au-delà de ce délai, si un organisme n'a pas reçu de courriel, nous le prions d'en aviser son répondant ou la Direction du loisir et de la vie communautaire par courriel ou par téléphone au 450 961-2001.

Calendrier

Début du programme	Avril 2021
Fin de l'appel de projets	30 juin 2021
Annonce des aides financières	Septembre 2021
Remise de chèque	Octobre 2021

*** IMPORTANT ***

La Ville de Terrebonne ne s'engage pas à traiter un dossier incomplet.

ANNEXE I

Formulaire de demande

COVID-19 - Programme d'aide financière pour le soutien et la relance des services et des activités de loisir des organismes reconnus de la Ville de Terrebonne

1. Renseignements généraux

Nom de l'organisme : _____

Numéro d'entreprise Québec (NEQ) : _____

Nom de la personne responsable du dossier et autorisée à signer les documents ¹ :

_____ (Nom) _____ (Fonction)

Adresse de l'organisme

N° d'immeuble et rue :	
Municipalité :	
Code postal :	
N° de téléphone :	
N° de télécopieur :	
Courriel :	
Site Web :	

2. Informations sur la demande

a) Avez-vous bénéficié d'une aide gouvernementale ou de la Ville depuis le début de la pandémie du 15 mars 2020 (SSUC, CUAC, SUCL, etc.) ?

Si oui, lesquelles, les montants reçus par programme et les dépenses soutenues. Spécifiez :

b) Prévoyez-vous des difficultés à rencontrer vos exigences financières sous peu ? Si oui, expliquez :

c) Veuillez identifier les autres impacts :

d) Quels sont les résultats escomptés si la Ville vous octroie une aide financière ? Spécifiez :

e) Quel est le montant du déficit total demandé à la Ville ? _____

(du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021)

f) Quel est le nombre de participants ou de membres de Terrebonne ? _____

¹ Prendre note qu'une **résolution du conseil d'administration** de l'organisme demandeur désignant la personne autorisée à agir et à signer au nom de l'organisme dans le dossier est exigée.

g) Quel est le pourcentage du nombre de participants de Terrebonne ? _____

h) Quel le pourcentage de votre encaisse cumulé non affecté par rapport à votre budget de dépenses ? _____

N.B. Si votre pourcentage est plus de 25 %, vous n'êtes pas admissible.

3. Explications de la demande d'aide financière

Expliquez, sous forme de montage financier détaillé, la situation concernant vos besoins financiers afin d'assurer la pérennité de vos services et activités. Expliquez les montants demandés en utilisant le tableau suivant :

Déficit financier période couvrant du 1^{er} janvier au 30 juin 2021 (obligatoire)		
Veuillez joindre un montage financier amorti pour la période mentionnée qui explique le déficit budgétaire et remplir le tableau mentionnant les frais fixes associés à ce déficit (par exemple : les frais d'assurance annuels sont de 300 \$ divisé par 12 mois x 6 mois = 150 \$). Joindre ou remplir le tableau.		
Dépenses frais fixes	Montant (\$)	Joindre les preuves
Loyer		
Salaires (ne pas inclure si vous n'avez pas demandé l'aide financière du gouv.)		
Amortissement d'un prêt (bancaire, caisse)		
Électricité		
Assurances		
Frais bancaires		
Impôts fonciers		
Autres		
Sous-total (1 ^{er} janvier au 30 juin 2021)		
Déficit total (budget) (1 ^{er} janvier au 30 juin 2021)		<i>Joindre votre tableau de l'état des résultats de janvier à juin 2021.</i>

4. Documents requis (Liste de vérification)

- Formulaire de demande ;
- Résolution du conseil d'administration ;
- États financiers des deux (2) dernières années (comparatif) ;
- États financiers de la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020 ;
- Preuves des dépenses reliées au tableau 1 ;
- Les tableaux à joindre (si autre que le tableau guide).

5. Traitement (Le présent formulaire doit être signé pour que la demande soit admissible)

Je _____, représentant(e) dûment autorisé(e) par résolution du conseil d'administration ou des instances dirigeantes de l'organisme _____ requérant, fais une demande officielle de subvention au montant de _____ \$ à la Ville de Terrebonne dans le cadre du Programme de soutien financier COVID-19 pour le soutien aux déficits budgétaires des organismes.

6. Signature

Je certifie que les renseignements contenus dans le présent formulaire et les documents annexés sont, à ma connaissance, complets et véridiques en tout point.

Signature

Date

Fonction